

Bourse de recherche de la Ville de Paris - Xénophobie et antisémitisme

du 24 juillet 2017 au 2 octobre 2017

Date limite de dépôt des dossiers: 02 octobre 2017 à 16h00.



L'engagement de la Ville de Paris contre la xénophobie et l'antisémitisme mobilise un panel varié d'instruments : campagnes d'information, d'éducation, expositions, événements et commémorations.

Parce que les formes d'intolérance sont multiples, elles appellent à une vigilance sans cesse renouvelée. La Ville de Paris encourage la recherche universitaire sur ces sujets.

Il s'agit non seulement de contribuer à une prise de conscience collective sur ces phénomènes qui perdurent, mais aussi, en les comprenant mieux, d'aider à les combattre et à conduire des politiques publiques plus efficaces.

Suivant la recommandation du Conseil du patrimoine privé, la Ville de Paris a donc créé deux bourses de recherche sur la xénophobie et l'antisémitisme. D'un montant de 10 000€ chacune, elles sont décernées chaque année à un(e) candidat(e) français(e) et un(e) candidat(e) étranger s'étant distingué(e) par la qualité de son projet de recherche.

Date limite de dépôt dossiers: **02 octobre 2017 à 16h**

Accéder aux [informations sur l'appel à projet](#)